



DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

N° 15/2025

Selon l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel
et paysager LPPNP.

Situation	Parcelle N° 3022 à Chapelle-sur-Moudon
Propriétaires	Blank Zoé, Blank Dany et Blank Kevin
Requérant	Blank Zoé Chemin du Collège 9 1063 Chapelle-sur-Moudon
Objet concerné	un noyer
Motif	L'arbre est malade et ses branches tombent; avec le risque de blesser quelqu'un, d'endommager la maison ou l'église
Plantation compensatoire	Un noyer
Date requête	8 octobre 2025

Affichage au pilier public du 24 octobre 2025 au 22 novembre 2025

Thierrens, le 23 octobre 2025

